



Une loi pour les personnes handicapées en RDC



Corrigé

I. Associez les chiffres de la colonne A aux précisions de la colonne B.

	Colonne A		Colonne B
A-	13 000 000	(E)	Année du vote de la loi qui vise à favoriser les personnes avec un handicap.
B-	1996	(D)	Debut des discussions de la loi permettant l'accès à tous les domaines de la société.
C-	2015	(G)	Pourcentage de personnes en situation de handicap qui sont analphabètes en RDC.
D-	2008	(H)	Election, pour la première fois, d'une ministre déléguée au handicap.
E-	2020	(C)	Année de ratification de la convention de l'ONU concernant les personnes handicapées.
F-	2100	(F)	Quantité d'euros demandés à M. Mboyo pour opérer sa jambe.
G-	93	(A)	Quantité de Congolais avec un handicap.
H-	2019	(B)	Année à partir de laquelle la République Démocratique du Congo vit plusieurs conflits.

II. Répondez aux questions suivantes.

1. Quel âge avait Mafiki Mboyo quand il a été victime d'un accident de la route ?

Il avait 10 ans.

2. Pourquoi on dit que le problème de l'intégration des personnes en situation de handicap commence depuis l'enfance ?

Parce que dans la plupart des foyers, les enfants qui vivent avec un handicap ne suivent pas de scolarisation, et quand ils grandissent, ils ont beaucoup de problèmes à trouver un travail.

3. Pourquoi l'Institut National pour les aveugles ne peut pas offrir de cours de braille ou nourrir les élèves de l'internat ?

Parce qu'il n'y a pas de frais de fonctionnement.

4. En absence de réponse de la part du gouvernement, qu'est-ce que les structures nationales pour les personnes avec un handicap doivent faire ?

Elles doivent chercher la collaboration des ONG et des partenaires internationaux pour continuer à fonctionner.

III. Complétez les blancs avec les mots qui manquent. Puis, complétez le jeu de mots croisés.

L'**espoir** de changement dans le pays s'est vu avec un grand avancement

1

dans le domaine des **droits** des personnes handicapées, avec le choix,

2

pour la première fois en 2019, d'une ministre déléguée au handicap, qui vit elle-même en situation de **handicap**. On attend encore les

3

changements, mais la ministre indique qu'il faut du temps, parce qu'elle croit que l'on doit surtout travailler dans le domaine des

4

politiques publiques, pour que ce soit une proposition solide, pas

5

nécessairement de l'assistanat, mais une recherche de l'autonomisation

6

des personnes, par exemple, elle mentionne qu'il y a déjà des travaux de réhabilitation dans des structures spécialisées de Kinshasa.

7

